



---

## NOTE EXPLICATIVE DU PASSEPORT AUX PARENTS D'ÉLÈVES

---

Depuis 18 ans, Action contre la Faim, association reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère de l'Éducation nationale et au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire, organise **LA COURSE CONTRE LA FAIM**. Cette année encore, plus de 1000 établissements, en France et à l'étranger, participeront à ce projet solidaire afin de venir en aide aux populations les plus démunies. **LA COURSE CONTRE LA FAIM sensibilise les jeunes au problème de la sous-nutrition dans le monde, puis les mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire.** Elle permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge.

**Entre mars et avril 2015, vos enfants assisteront**, au sein de leur établissement scolaire, à **une séance de sensibilisation** qui a pour but de leur expliquer le problème de la sous-nutrition dans le monde. Elles sont assurées par des bénévoles ou des salariés de l'association Action contre la Faim et sont l'occasion d'échanges avec les élèves.

**A l'issue de cette séance**, l'intervenant distribue un **passoport solidaire** par élève afin que **chacun d'entre eux puisse partir à la recherche de parrains qui leur promettent un don** par tour ou kilomètre parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1 €, 2 €, 3 €...). Les parrains peuvent être : vous, leurs frères, leurs sœurs, leurs oncles, leurs tantes, vos voisins, les commerçants de votre quartier, etc.

**Cette recherche de parrains ne peut se faire qu'à l'aide du passeport solidaire** car il contient, entre autres, le tableau de parrainage à compléter et les coupons à donner aux parrains, preuve de leur promesse de don. **Destiné aux enfants mais aussi aux parents et aux parrains, le passeport solidaire contient également les informations essentielles sur la Course contre la Faim** (la recherche de parrains et le pays du film), **Action contre la Faim, l'utilisation de votre don et la déduction fiscale à laquelle il vous donne droit** (pour tout don supérieur ou égal à 8 euros).

**Le 22 mai 2015, les élèves prennent le départ de la Course contre la Faim** organisée par l'établissement. Chaque élève fait de son mieux et court à son rythme. L'établissement se charge de comptabiliser le nombre de tours ou kilomètres effectués et, à la fin de la course, de le noter dans le tableau de parrainage des passeports de chaque enfant.

**Dans les 15 jours suivant la course, les élèves collectent les dons promis auprès de leurs parrains.** Pour information, les parrains s'engagent à multiplier leur promesse de don par le nombre de tours ou kilomètres effectués (10 tours/kilomètres maximum).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question au 01 70 84 71 37 ou par mail à [mmbow@actioncontrelafaim.org](mailto:mmbow@actioncontrelafaim.org).

**Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !**